



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*



CONSEIL NATIONAL de la
MER ET DES LITTORAUX

Compte rendu de la Réunion plénière du CNML du vendredi 17 novembre 2023

69 rue de Varenne 75007 Paris (salle de cinéma) de 14h-17h

Ouverture de la séance par le secrétaire d'Etat, Hervé Berville.

Le secrétaire d'Etat félicite le CNML, remercie pour le travail accompli depuis un an et exprime sa grande fierté au CNML et à ses équipes d'avoir su aborder et concilier tous les enjeux prioritaires à travers cette stratégie nationale.

La politique maritime est centrale, d'où son rattachement au Premier ministre.

Il a constaté lors de son voyage en Polynésie comme la politique maritime est essentielle ; l'enjeu maritime est au cœur des préoccupations aujourd'hui et l'actualité en témoigne : Cop 28, Assises de l'économie maritime, décarbonation de l'économie maritime. La perspective des élections européennes est un moment politique essentiel, pour défendre nos idées.

Il est satisfait de la méthode suivie et de l'implication de tous les acteurs. le calendrier a été tenu, tout en faisant une très large concertation et une consultation du public.

Sur le fond, ce document donne une impulsion politique et concentre les engagements de l'Etat et l'expression des territoires. Il donne à voir une vision partagée, courte et stratégique : il est lisible avec le bon niveau de compréhension par tous. La SNML sera la boussole du gouvernement et des acteurs.

Le CNML sera au cœur de sa mise en œuvre. Une mission d'inspection fera des propositions sur le financement de la stratégie et un calendrier de suivi sera mis en place avec des indicateurs choisis.

L'année 2024, année de la mer permettra de mettre en avant cette stratégie en maritimisant l'ensemble des français.

Sophie Panonacle (Présidente du bureau du CNML)

La présidente indique en introduction l'importance de cette réunion, car elle permettra de donner l'avis final du CNML sur la SNML. C'est une lourde responsabilité. Elle rappelle que ce document fixe un nouveau cap pour l'économie maritime pour les 6 années à venir. Il détermine l'avenir de nos territoires littoraux et de notre population dans l'hexagone et en outre mer. De même, la dimension sociale de la SNML2 a été travaillée pour lui donner plus de plénitude ce point sera un point d'attention des nombreux membres.

Elle souligne que depuis 2017, date de la première stratégie, de nombreux paramètres ont changé. Par exemple l'évolution climatique est considérable. Aussi il était impossible dans la SNML 2 de ne pas en tenir compte ; la protection durable de la planète bleue est également devenue une nécessité incontournable.

Elle souligne l'implication des membres du CNML dans cette rédaction et le fait que les travaux du CNML ont permis d'entendre et respecter la parole de tous dans un esprit bienveillant. Les contributions de tous ayant été intégrées dans un esprit fédérateur.

Elle remercie encore les membres du CNML et les services centraux de l'Etat et de la DGAMPA.

1- Présentation du projet final de SNML et des modifications intervenues depuis la fin de la consultation publique, puis vote pour avis final du CNML

Eric Banel / Sophie-Dorothée Duron (DGAMPA) : présentation de la SNML (rappel des étapes du processus d'élaboration, évolution du texte depuis l'avis intermédiaire du CNML/ voir PPT)– suivie par les débats publics et par l'élaboration des DSF/DSBM. Remerciements spécifiques au COMER, qui s'est particulièrement investi sur le sujet.

Sébastien Dupray (Cerema): présente la consultation du public à laquelle plus de 3600 personnes (de manière anonyme) ont participé ; entre 50 et 90% des réponses sont favorables. Environ 700 commentaires libres ont été effectués. La très grande majorité des enjeux et des objectifs ont été plébiscités à plus de 80%.

Les sujets sur lesquels il y a eu le plus de débats ont porté principalement sur la protection de la biodiversité, l'éolien, les ressources minérales, la gestion du tourisme, etc.

Sophie-Dorothée Duron récapitule les dernières contributions reçues en insistant sur la contribution du COMER. (cf. le power point présenté). Les derniers ajustements et compléments pris en compte ont été discutés à deux reprises (GT et bureau) avec le CNML.

Sophie Panonacle, Présidente du bureau présente le projet d'avis du CNML.

Elle considère que ce projet de SNML répond bien à toutes les exigences du code de l'environnement et répond parfaitement aux demandes du CNML. L'avis, discuté en bureau, est donc soumis aux membres.

Sandrine Belier, Humanité & Biodiversité

Demande s'il est possible d'apporter des amendements avant le vote, et dans l'affirmative propose les précisions suivantes :

- Associer étroitement le CNML aux travaux de planification et à la rédaction des DSF, afin d'assurer la cohérence avec la SNML.
- Que Le CNML émette le regret que la question du plan d'action et des indicateurs soit renvoyée à plus tard, de sorte que la SNML, contrairement à la SNB actuelle, ne comporte actuellement aucun indicateur.

Réponse de Sophie-Dorothée Duron :

Il est possible bien sûr possible d'apporter des corrections à l'avis du CNML ;

- Le 1^{er} point, qui a été discuté en bureau, est intégré au projet d'avis.
- Concernant les indicateurs, la SNML, contrairement à la SNB qui disposait des indicateurs de l'ONB, ne disposait pas de tous les indicateurs nécessaires. Pour l'instant un certain nombre ont été pré listés dans le document SNML (préidentifiés) et il est prévu qu'une méthode de suivi avec un tableau de bord et des indicateurs soit défini d'ici fin 2024 dans le cadre des travaux du CNML (création d'un groupe de travail du CNML dès janvier prochain).

Guy Jourden, CGT

Remercie les services pour leur travail et leur réactivité ; La CGT a largement contribué à l'élaboration de la SNML et prend acte que les notions de justice et d'équité sociale ont été ajoutées au projet d'avis et s'en félicite.

Il réitère les propos tenus au bureau :

- La planification maritime doit être intégrée et non sectorielle pour défendre l'ensemble du salariat embarqué et non embarqué. Il s'agit d'éviter de reproduire les erreurs commises à terre, avec des appropriations privatives.
- Il est satisfait que la SNML promeuve une culture de l'évaluation des politiques publiques, fondée sur la déontologie de la fonction publique, mais il sera vigilant à son application dans le temps.
- La CGT a proposé lors du bureau du 8 novembre d'ajouter à l'avis du CNML : « le CNML recommande que dans sa mise en œuvre et sa déclinaison en façade et en bassin maritime, la SNML prenne bien en compte la dimension sociale et ses enjeux, incluant la justice sociale et l'équité, afin d'assurer un bien être humain et un développement durable dans l'ensemble des activités liées à la mer et aux littoraux. »
- Compte tenu de ces intégrations, la CGT apportera un vote favorable au projet d'avis.
- Mais recommande la mise en place rapide d'un GT sur la définition et le suivi des indicateurs.

Réponse d'Eric Banel

- La notion d'équité et non de justice sociale a en effet été retenue, mais est bien intégrée dans la SNML.
- Les recommandations de la CGT ont bien été retenues dans le projet d'avis transmis aux membres du CNML

Daniel Cueff, Région Bretagne

Il exprime sa satisfaction sur le travail réalisé, conscient des délais et de la complexité, et annonce son vote favorable.

Il souhaite que la recommandation suivante soit ajoutée à l'avis du conseil : « *veiller à ce que la mise en œuvre de la SNML intègre les enjeux des acteurs locaux* », notamment les groupes d'action locale pêche aquaculture (GALPA) et les EPCI « *et qu'elle donne toute sa place aux dynamiques portées par les collectivités locales et régionales* ». Il s'agit de montrer que certaines solutions viendront des territoires et pourront nourrir la stratégie nationale

Jean-Luc Michaud, président de l'Institut français du tourisme et inspecteur général honoraire du développement durable

Il suggère une modification à l'avis du CNML, pour y mentionner le tourisme et les loisirs, après la pêche et l'aquaculture.

Il souligne que la prise en compte de l'impact du tourisme et des loisirs sur l'équilibre social et écologique des territoires est bienvenue, mais qu'elle doit s'étendre à l'ensemble des activités (éoliennes en mer, installations portuaires), car cette question doit réunir l'ensemble des acteurs maritimes.

Il a bien noté que, s'agissant de l'avis, le ministre avait cité le tourisme parmi les priorités à la suite de son intervention, rappelant que le tourisme et les loisirs étaient des éléments majeurs pour le développement économique et social durable sur le littoral de la majorité des régions littorales métropolitaines et ultramarine.

Il demande que l'avis soit enrichi en mentionnant le tourisme et les loisirs dans les grandes priorités de la SNML, après la pêche et l'aquaculture.

Frédéric Herpers comité français de l'UICN

Appuie les opinions émises au sujet des indicateurs. Il insiste sur la mise en place des indicateurs, et sur la constitution rapide du groupe de travail CNML sur le sujet.

Jean-François Sys, comité français de l'UICN

Dans le rappel des engagements pris en ce qui concerne l'atteinte du Bon état écologique (BEE) (objectif 2), il souhaiterait que soit rappelée la définition de la protection stricte, qui est intégrée dans la stratégie biodiversité européenne (catégorie 1 et 2 de l'UICN). La SNML doit expliciter les liens entre protection stricte et protection forte, et pourquoi l'Etat privilégie la notion de protection forte.

Elodie Martinie-Cousty, FNE

De la part de FNE comme du CESE, elle regrette que la SNML parte du principe que l'environnement est en bon état, alors qu'il ne l'est pas.

Elle s'inquiète du projet d'arrêté qui doit réviser les critères des descripteurs du bon état écologique (BEE/ DCSMM). Elle souhaite que tous les descripteurs de la DCSMM soient pris en compte. Dans la planification maritime, l'atteinte du BEE, sans laquelle aucune activité n'est possible, doit figurer comme l'objectif prioritaire

Ludovic Frère-Escoffier, WWF

Fait une proposition : A la fin du débat public, une concertation nationale avec les acteurs, dans le cadre du CNML, devrait se tenir pour traiter des enjeux soulevés lors des débats. Il rappelle à cet effet que depuis sa création par le Grenelle de la Mer, le CNML est un espace d'échanges, de discussion et de décision.

Réponse de Sophie-Dorothée Duron

Ce point a été soulevé par WWF au bureau et a été intégré dans la SNML. Dans le respect de l'indépendance de la CNDP, une telle étape de fin sera bien prévue dans le cadre du CNML, au terme des débats publics mutualisés.

Réponse d'Hervé Berville

Bien entendu, il est important de confronter les objectifs de la SNML aux perceptions des citoyens et des acteurs sur les façades.

Il faut, en effet, partir du BEE pour définir ce qui sera autorisé, interdit et encadré, afin de restaurer le bon état écologique.

En lien avec la CNDP, un calendrier doit être arrêté pour déterminer les modalités des échanges avec le CNML et les acteurs à la fin des débats publics.

Antidia Citores, Surfrider

Comment le CNML doit-il travailler sur la question des indicateurs ?

Au sujet de l'arrêté relatif aux descripteurs du BEE, quand le CNML sera-t-il saisi ?

Réponse de Sophie-Dorothée Duron

Le GT indicateurs sera créé et ouvert à l'ensemble des membres qui voudront y participer dès que possible. Le CGDD apportera son expertise pour construire le tableau de bord du suivi des indicateurs.

Réponse de Fabienne Ricard de la DEB au sujet de l'arrêté BEE

Le texte est actuellement en cours de concertation auprès des différentes instances concernées.

Le projet d'arrêté sera transmis au CNML une fois ces réunions terminées, pour qu'il émette un avis sur le projet de texte.

Laetitia Papore, UNPG

Elle demande sur quelle version de la SNML l'avis va-t-il porter ? Il y a confusion chez plusieurs membres du CNML du fait des différentes demandes de modification et versions qui ont été envoyées depuis le bureau du 8 novembre dernier.

Elle réitère son avis exprimé lors du bureau sur la rédaction de la SNML : la définition des ZPF devrait aller dans le sens de la démonstration de la compatibilité des activités avec les ZPF, plutôt que d'exclure certaines activités d'office. Cette demande a-t-elle été prise en compte ?

Réponse de Sophie-Dorothée Duron

L'UNPG avait en effet demandé à modifier le compte rendu du dernier bureau, ce qui a été corrigé.

Sur la définition des ZPF, un consensus général a été trouvé dans la dernière version soumise à l'avis et il reflète l'équilibre entre les diverses positions exprimées. Il ne correspond certes pas exactement à la rédaction demandée par l'UNPG, mais il s'agit d'une définition d'équilibre qui reflète l'ensemble des demandes émises, parfois antagonistes.

Réponse de Sophie Panonacle

A ce stade les modifications apportées à l'avis sont :

- Celles demandées par Daniel Cueff (transmise la veille et lue par EB : « *veiller à ce que la mise en œuvre de la SNML intègre les enjeux des acteurs locaux et qu'elle donne toute sa place aux dynamiques des collectivités locales et territoriales* »)
- Celles portant sur le GT indicateurs.
- Celle de Humanité et biodiversité sur les enjeux articulations planification en mer et à terre.
- celles de la CGT sur la dimension sociale.

Olivier Le Nézet

La politique maritime intégrée (PMI) doit inclure l'ensemble des activités et non les exclure. Il regrette un état d'esprit hostile de certains participants. On ne sait pas quand se termine la concertation sur la SNML vu les remarques en salle. Il ne souhaite pas rouvrir les débats et veut valider stricto sensu le projet de SNML et d'avis proposés.

Sophie Panonacle procède au vote

Aucun vote contre.

2 abstentions : Olivier Le Nézet, CNPMM et Etienne Castillo, FO

Le projet d'avis du CNML sur la SNML est adopté.

*

2- Présentation par la Commission nationale du débat public (CNDP) des prochains débats publics concernant la planification dans les documents stratégiques de façade (DSF),

Présentation de Florian Legagneur (vice président de la CNDP). (Voir PPT)

Pour mémoire le débat public se déroulera du 20 Novembre 2023 au 26 avril 2024. Il est important que le CNML soit tenu régulièrement informé des différentes étapes et de leurs conclusions. Dès le mois d'avril, il pourrait y avoir un échange au sein du CNML, à partir des premiers retours des débats.

Antidia Citores

Souhaite connaître les dates et lieux des réunions, car Surfrider sera très heureuse de mobiliser ses membres. Réponse, les dates vont être rapidement communiquées.

Demande s'il y aura un atlas où l'on pourra faire part de nos souhaits d'aménagement, serait-il possible d'avoir également un atlas où on pourrait faire part de nos souhaits de protection

de l'environnement et de régénération ? Réponse CNDP : c'est une modalité qui existera sur le site internet.

Demande quelle est la question simple qui est posée aux citoyens « la mer en débat ou en débacle ? » Réponse CNDP : Comment protéger et partager la mer ?

Elodie Martinie-Cousty

Interroge sur le fait que le Document du Maitre d'Ouvrage (DMO) ne semble pas comporter des descriptions sur tous les enjeux écologiques. Or tous les compartiments doivent être renseignés. Demande si l'Etat a prévu de compléter ?

Réponse CNDP : C'est extrêmement complexe de faire un tel document (DMO). La CNDP a jugé le document satisfaisant et a toutefois demandé des compléments sur l'évaluation environnementale. La CNDP essaie aussi d'apporter des informations qui viennent d'autres instances et de scientifiques.

Réponse Eric Banel : Le DMO a été un travail colossal entre les services de l'Etat centraux et déconcentrés. Nous avons donné toutes les informations connues en toute transparence. Toutes informations complémentaires pourront être versées au débat.

*

3- Actualités de la préparation de l'UNOC et des événements « année de la mer »

Présentation de Guillaume Thériot. (Voir PPT)

Présente 2 événements qui marqueront les mois à venir :

- Une conférence des Nations Unies sur l'océan, en juin 2025 à Nice.

C'est une sorte de forum (océan absent de la COP 21-accord de Paris) la 1ère en 2017 à New York, la 2ème en 2022 à Lisbonne. Ces conférences sont organisées par deux pays (Suède/Fidji pour la première, Portugal /Kenya pour la seconde). La 3ème à Nice en 2025 (France/Costa Rica) du 9 au 13 juin.

L'ambition de cette conférence est qu'on aille un peu plus loin que les deux précédentes. Au-delà d'une déclaration, il faut de réelles avancées sur la science (solutions et connaissances), sur les moyens (finance durable et économie bleue), et sur l'action locale des régions littorales face au changement climatique.

- L'année de la mer (dans l'hexagone et dans les outre-mer). 2024-2025.

Il faut utiliser la perspective de l'UNOC pour maritimer les esprits. Faire connaître la science, faire parler des sujets maritimes et faire aimer la mer. Cinq thèmes retenus : Education, Science, Culture (patrimoine et gastronomie), Economie durable et Sports. Cette année commencera après les jeux olympiques, c'est-à-dire septembre 2024. Un calendrier d'événements sera prochainement établi.

Question des membres du CNML :

- Pourquoi la journée de « la mer » et pas des « océans » ?

Réponse GT : les communicants travaillent sur ces termes.

- La question du vivant et la diversité biologique semble absente ?

Réponse GT : C'est un sujet d'attention et tout est fait pour protéger le vivant.

- Comment associer le public précaire en France qui n'a jamais vu la mer (mettre plus de moyens sur les classes de mer)

Réponse GT : Il faut des propositions pour parler de tous ces sujets. Pour les enfants éloignés de la mer, il y a l'idée de permettre à un très grand nombre d'enfants d'avoir une expérience de la mer. Il faut développer les classes de mer.

Sophie Panonacle propose la Création d'un groupe de travail UNOC et année de la mer pour faire des propositions sur tous les thèmes évoqués.

4- point sur la mise en place du groupe de travail "pêche de loisir". Présentation du PPT par Louise Veron

Sophie Panonacle rappelle qu'un premier GT pêche de loisirs avait déjà été constitué et présidé par Vincent Balès et Anne Laure Santucci.

Eric Banel précise que depuis la disparition du conseil supérieur de la navigation de plaisance et des sports nautiques, il n'y a plus de lieux pour discuter de ces sujets. Il faut un dialogue permanent avec les acteurs de la pêche de loisir.

Elodie Martini-Cousty rappelle qu'il avait été question aussi de la cueillette sur le littoral. Le recueil sur l'enregistrement des captures, personne n'est capable de le faire, la question du panier repas acceptable est encore d'actualité. Elle souhaite avoir l'assurance que tout le travail qui a été fait serve et qu'on ne reparte pas de zéro.

Eric Banel indique qu'il y a vraiment une détermination pour avancer aujourd'hui. Il faut mobiliser les fédérations des pêcheurs plaisanciers et toutes les bonnes volontés.

La première réunion de ce nouveau groupe de travail se tiendra le 14 décembre prochain.

Il remercie tout le monde pour l'ampleur du travail réalisé pour arriver à ce succès.